



LE CONSERVATOIRE EN BREF

Edition 2022/2023



Table des matières

HISTORIQUE DU CONSERVATOIRE	3
Les matières enseignées	4
Section de la théorie musicale	4
Section des instruments d'orchestres	6
Section des instruments à claviers.....	15
Section des musiques actuelles.....	17
Section des Arts de la scène.....	19
LA VIE EN TANT QU'ÉLEVE	25
Déroulement des inscriptions.....	25
Cursus d'études	26
La division inférieure	26
La division moyenne	26
La division moyenne spécialisée.....	26
La division supérieure	28
Examens	29
Périodes des examens	29
Qualifications décernées.....	29
Critères de promotion	30
Horaire d'ouverture.....	35
Joindre l'Ecole des quartiers	36
Chargé de direction.....	36
Délégués des sociétés de musique locales	36

HISTORIQUE DU CONSERVATOIRE

L'origine légale du Conservatoire remonte à la loi du 22 mai 1902, concernant la création d'un tel établissement au Luxembourg. Ce n'est qu'en 1906 que l'institut fut créé, suite à une donation d'une généreuse mécène, Madame Eugénie DUTREUX-PESCATORE. Le bâtiment se situait aux 14-16 rue du St Esprit et suffisait amplement aux quelques 300 à 400 élèves.

Les débuts étaient assez modestes et les cours ne s'étendaient qu'aux matières courantes ; le niveau d'études était très appréciable, comme en témoigne la professionnalisation de bon nombre de lauréats qui ont rejoint les pupitres de l'Orchestre RTL et de la Musique Militaire Grand-Ducale.

A partir de 1967, les inscriptions connurent un accroissement vertigineux et les problèmes se multiplièrent pour faire face à la demande. A la fin des années 70, l'institut fonctionnait via différentes annexes, éparpillées dans la Ville.

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment s'imposa très vite grâce à l'assiduité du directeur Monsieur Josy HAMER qui sut convaincre les responsables communaux de la nécessité d'une telle initiative. La pose de la première pierre eut lieu le 19 juin 1981. C'est en 1984 que l'actuel conservatoire situé rue Charles Martel fut inauguré. Cette date marque une nouvelle impulsion dans l'évolution du Conservatoire qui devient un institut d'enseignement à caractère national, voir international.

LES MATIÈRES ENSEIGNÉES

SECTION DE LA THEORIE MUSICALE

DEPARTEMENT FORMATION MUSICALE

Formation musicale

Âge minimum : 7 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI (pour ceux qui viennent d'un autre établissement que d'une école de musique luxembourgeoise ou d'un conservatoire luxembourgeois)

Organisation cours collectif : voir plan des classes

Enseignants : M. Grégoire Baumberger
Mme Josiane Diefferding
Mme Anne Galowich
Mme Wajd Ghazal
Mme Ségolène Guilianelli
Mme Viviane Hames
M. Pit Heyart
Mme Danielle Hirtz
Mme Sylvie Jacobs
M. Roland Kaber
Mme Jung Yeon Kim
Mme Nadja Koob
M. François Marcaud
Mme Sandra Mazzoni
Mme Sonja Neumann
Mme Maryse Schnackers
Mme Carine Weinand
Mme Marie-Reine Weirig

Formation musicale pour adultes

Âge minimum : 16 révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : voir plan des classes

Enseignants : M. Pit Heyart

Mme Ségolène Guilianelli

Mme Wajd Ghazal

Mme Jung Yeon Kim

Mme Sonja Neuman

Mme Helena Jimenez Barranco

Formation musicale chant

Âge minimum : 7 révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : voir plan des classes

Enseignants : Mme. Sylvie Jacobs

Mme Marie-Reine Nimax

PERSONNES DE CONTACT

CHEF DE SECTION

Mme Anne Galowich (agalowich@vdl.lu)

ASSISTANT AU CHEF DE SECTION

Weinand Carine

Kaber Roland

SECTION DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRES

DÉPARTEMENT DES INSTRUMENTS À VENT - BOIS

Flûtes

Flûte à bec

Âge minimum : 8 ans

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Thomas Kügler

Traverso

Âge minimum

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Thomas Kügler

Flûte traversière

Âge minimum : 8 ans

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : Mme Sophie Braconnier

Mme Carine Forget

M. Carlo Jans

Mme Agnese Nikolovska

Mme Aniela Stoffels

Piccolo

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du niveau M, MS et SUP

Diplôme requis : Diplôme du 2^e cycle en flûte traversière

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Carlo Jans

Mme Aniela Stoffels

Instruments à anches simples

Clarinette

Âge minimum : 8 ans

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Olivier Dartevelle

M. Marcel Lallemand

Mme Stéphanie Pochet

Mme Simone Weber

Clarinette basse

Âge minimum

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Diplôme de la 1^{re} Mention en clarinette

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Marcel Lallemand

Clarinete en mi bémol

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du niveau M, MS et SUP

Diplôme requis : Diplôme du 2^e cycle en clarinette

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Marcel Lallemand
Mme Stéphanie Pochet
Mme Simone Weber

Saxophone

Âge minimum : 8 ans

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Pierre Cocq-Amann
Mme Anais Lorentz
Mme Leana Sealy
M. Olivier Sliepen
Mme Mélina Zéléniuc

Instruments à anches doubles

Hautbois

Âge minimum : 8 ans

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Emmanuel Teutsch

Cor anglais

Âge minimum : 8 ans

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Emmanuel Teutsch

Basson

Âge minimum : 8 ans

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Jean-Paul Dietz

M. Pierre Gomes

DÉPARTEMENT DES INSTRUMENTS À VENT - CUIVRES

Co en far

Âge minimum : 8 ans

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Patrick Coljon

M. Carlo Pettinger

Petits cuivres (bugle, cornet, trompette)

Âge minimum : 8 ans

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Melvin Burger
M. Jeff Mack
M. Adam Rixer
M. Georges Soyka

Trombone

Âge minimum : 8 ans

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Vincent Debès
M. Serguei Khmielevskoi

Trombone basse

Âge minimum

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Diplôme de la 1^{re} Mention en trombone

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Vincent Debès

Gros cuivres (Tuba /Euphonium/Tuba contrebasse)

Âge minimum

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Patrick Krysatis
M. Philippe Schwartz

DÉPARTEMENT DES INSTRUMENTS À CORDES

Violon

Âge minimum : 5 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre après le diplôme du 1^{er} cycle

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Sandrine Cantoreggi

M. François Dopagne

M. Quentin Jaussaud

Mme Martha Khadem-Missagh

Mme Laurence Koch

M. Philippe Koch

Mme Vania Lecuit

Mme Evelyne Marmann

M. Emilio Mecenero

Mme Dominique Poppe

M. Antonio Quarta

Mme Jehanne Strepenne

Mme Sylvie Zago

Violon Alto

Âge minimum : 5 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre après le diplôme du 1^{er} cycle

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Danielle Hennicot

M. Ilan Schneider

Violoncelle

Âge minimum : 5 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre après le diplôme du 1^{er} cycle

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants: M. Stéphane Giampellegrini

Mme Borbala Janitsek

Contrebasse à cordes

Âge minimum : 5 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre après le diplôme du 1^{er} cycle

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. André Kieffer

M. Benoît Legot

Guitare classique

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Hany Heshmat

M. Thibault Momper

DÉPARTEMENT DES INSTRUMENTS À PERCUSSION

Percussion

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : NON

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants: M. Guy Frisch
Mme Netty Glesener
M. Victor Kraus
M. Michel Mootz
M. Laurent Warnier

Drumset

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : Oui

Cours obligatoire : formation musicale

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Niels Engel
M. Rainer Kind
M. Paul Wiltgen

Percussion latine

Âge minimum : 6 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : Non

Cours obligatoire : Aucun

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Emmanuel Baudry

ORCHESTRES ET ENSEMBLES

Orchestre préparatoire
Orchestre symphonique
Orchestre d'harmonie
Ensemble de guitares
Ensemble d'anches doubles
Ensemble de clarinettes
Ensemble de flûtes
Ensemble de flûtes à bec
Ensemble de saxophones
Ensemble de cors
Ensemble de cuivres
Ensemble de trompettes
Ensemble de percussion
Marching Band

Pour plus d'informations par rapport aux ensembles et orchestres, demandez la brochure spécifique à un de nos collaborateurs.

PERSONNES DE CONTACT

CHEF DE SECTION

Mme Stéphanie Pochet (spochet@vdl.lu)

ASSISTANT AU CHEF DE SECTION

Mme Netty Glesener (Percussion) (nglesener@vdl.lu)

Mme Laurence Koch (Cordes) (lkoch@vdl.lu)

SECTION DES INSTRUMENTS À CLAVIERS

DÉPARTEMENT PIANO

Piano

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Michel Abreu Lopes
Mme Emmanuelle Bizien
Mme Marie-José Hengesch
M. Jean Hilger
Mme Michèle Kerschenmeyer
M. Jean-Philippe Koch
M. Claude Kraus
Mme Cathy Krier
Mme Chiahua Lee
M. Nicolas Marzinotto
M. Jean Muller
Mme Béatrice Rauchs
Mme Katrin Reifenrath
Mme Hana Robotkova
Mme Martine Schaack
Mme Kae Shiraki
M. Robert Steinmetzer
Mme Françoise Tonteling
M. Yannick Van de Velde
Mme Yulia Verschinina
Mme Sonia Weber
Mme Carine Weinand
Mme Sabine Weyer
M. Alain Wirth

DÉPARTEMENT AUTRES CLAVIERS

Clavecin

Âge minimum : aucun

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : Mme Anne Galowich

Orgue

Âge minimum : aucun

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M : Pit Nimax
M. Alain Wirth

Accordéon

Âge minimum : aucun

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Maurizio Spiridiglio

Harpe

Âge minimum : aucun

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : Mme Liane Hames

PERSONNE DE CONTACT

CHEF DE SECTION

M. Nicolas Marzinotto (nmarzinotto@vdl.lu)

SECTION DES MUSIQUES ACTUELLES

DÉPARTEMENT JAZZ

Branches instrumentales jazz

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants: M. Pierre Cocq-Amann (saxophone jazz, flûte traversière jazz)

M. Romain Heck (guitare basse jazz)

M. Rainer Kind (drumset jazz)

M : David Laborier (guitare jazz)

M. Benoît Legot (contrebasse à cordes jazz)

M. Michel Reis (piano jazz)

M. Pascal Schumacher (vibraphone jazz)

M. Rémy Labbé (cuivres jazz)

Chant jazz

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : Mme Viviane Moscatelli

Formation musicale jazz

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Remy Labbé

ENSEMBLES

Big Band

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : NON

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Responsable: David Laborier

Combo

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI (élèves du département musiques actuelles)

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

PERSONNE DE CONTACT

CHEF DE SECTION

M. David Laborier (dlaborier@vdl.lu)

ASSISTANT AU CHEF DE SECTION

M. Pascal Schumacher (paschumacher@vdl.lu)

SECTION DES ARTS DE LA SCÈNE

DÉPARTEMENT CHANT

Chant classique

Âge minimum : 15 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Marie-Reine Weirig

Mme Hélène Bernardy

M. Marc Dostert

Mme Monique Simon

CHORALES, ENSEMBLES

Chœur de chambre

Âge minimum : Aucun

Test d'admission : NON

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Chef de chœur : M. Marc Dostert

Chorale mixte

Âge minimum : Aucun

Test d'admission : NON

Organisation cours collectif : Lundi 18:15-20:15)

Chef de chœur : M. Marc Dostert

Chorale préparatoire

Âge minimum : 5 ans révolus avant le 1er septembre

Langues requises : luxembourgeois et/ou allemand

Test d'admission : Oui

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : Jeudi 15:00-16:00 Chorale Piano

Chef de chœur : Mme Sylvie Jacobs

Chorale des enfants

Âge minimum : Chorale *Crescendo* : à partir de 7 ans révolus avant le 1er septembre

Chorale *Forte* : pour les élèves de niveau formation musicale 4

Chorale *Fortissimo* : chorale pour adolescents détenteurs d'un

certificat de la division inférieure en formation musicale ; à partir de la classe de 7^e (lycée)

Test d'admission : Oui

Type de cours : cours collectif

Organisation: Jeudi 16:00-17:30 Chorale Crescendo

Jeudi 14:00-16:00 Chorale Forte

Vendredi 16:00-18:00 Chorale Fortissimo

Chef de chœur : Mme Sylvie Jacobs

Chorale des jeunes

Âge minimum : 15 ans révolus avant le 1er septembre

Diplôme requis : certificat de la division inférieure en formation musicale

Test d'admission : Oui

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : Samedi 13:30-15:30 Chorale des Jeunes

Chef de chœur : Mme Sylvie Jacobs

Pueri Cantores

Âge minimum : 5 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : Non

Type de cours : cours collectif

Chef de chœur: M. Pierre Nimax

- cours d'initiation
Lundi 17:00-18:00
Titulaire: Marie-Reine Weirig
- Soprani et Alti
Lundi 16:30-18:00 ou Mardi 14:00-15:30
Jeudi 18:00-19:00 TUTTI
- Ténors et Basses
Jeudi 17:00-18:00
Jeudi 18:00-19:00 TUTTI

DÉPARTEMENT THÉÂTRE

Diction allemande

Âge minimum : 14 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Danièle Gaspart
M. Thomas Hölz

Diction française

Âge minimum : 14 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Anne Brionne
Mme Danièle Gaspart

Art dramatique allemand

Descriptif : Seulement après avoir pris cours de diction

Âge minimum : 14 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Martina Roth

Art dramatique français

Descriptif : Seulement après avoir pris cours de diction

Âge minimum : 14 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Anne Brionne
Mme Myriam Muller

DÉPARTEMENT DANSE

Danse classique

Descriptif : La danse classique, ce n'est pas mettre tout simplement la tenue de danse et enchaîner des sauts et des gestes plus ou moins gracieux mais, c'est l'apprentissage exigeant de la technique des pointes, de certaines positions du corps, d'attitudes, de mouvements et d'enchaînements très précis. La danse classique demande beaucoup de rigueur et de discipline.

Âge minimum : 7 ans révolus avant le 1^{er} septembre

Test d'admission : Oui

Organisation cours individuel

Enseignants : Mme Michèle Distave
M. Dmitri Domojrov
M. Lionel Droguet Lionel

Danse jazz

Descriptif : La danse jazz allie harmonieusement les rythmes, les styles et les techniques réputés inconciliables, et elle fait autant appel à la technique la plus exigeante qu'au sentiment le plus authentique.

Âge minimum : 10 ans révolus avant le 1^{er} septembre

Test d'admission : OUI

Organisation cours collectif : voir plan de classe

Enseignants : Mme Claudia Losito
Mme Laurence Scassellati

Danse contemporaine

Descriptif : C'est une danse « actuelle ». Elle s'inspire et se nourrit de nombreux styles et courants artistiques. Les différentes techniques de la danse contemporaine ont en commun une certaine recherche dans la liberté du mouvement et du corps ainsi que des interactions avec d'autres arts et formes scéniques.

Âge minimum : 9 ans révolus avant le 1^{er} septembre

Test d'admission : OUI

Organisation cours collectif : voir plan de classe

Enseignants : Mme Maria D'Angelo

Mme Emanuela Iacopini

PERSONNES DE CONTACT

CHEF DE SECTION

Mme Laurence Scassellati (lscassellati@vdl.lu)

ASSISTANT AU CHEF DE SECTION

Mme Marie-Reine Weirig (chant) (mrweirig@vdl.lu)

Mme Danièle Gaspart (théâtre) (dgaspart@vdl.lu)

LA VIE EN TANT QU'ÉLÈVE

DÉROULEMENT DES INSCRIPTIONS

Au Conservatoire et à l'École des Quartier de la Ville

- Pour les anciens élèves de l'éveil musical, les inscriptions auront lieu en ligne à partir du 10 mai 2022 à 10h00 sur notre site internet
- Pour les nouveaux élèves de l'éveil musical, les inscriptions auront lieu en ligne à partir du 15 juin 2022 à 10h00 sur notre site internet
- Les inscriptions pour les anciens et nouveaux élèves pour toutes autres matières auront lieu en ligne à partir du 1 juin 2022 à 10h.

Tous les renseignements utiles au sujet des inscriptions sont disponibles sur notre site internet (<http://www.conservatoire.lu>) au courant du mois de mai.

Pour les nouveaux élèves, les inscriptions dans les différentes matières se font en fonction des places disponibles, suivant les horaires des enseignants.

CURSUS D'ÉTUDES

LA DIVISION INFÉRIEURE

La division inférieure s'adresse aux élèves débutants et propose une approche méthodologique et conséquente pour un fondement artistique solide.

LA DIVISION MOYENNE

La division moyenne offre un enseignement complet dans les matières principales avec pour objectif l'acquisition de bonnes connaissances techniques et d'interprétation.

Conditions d'admission :

Être détenteur d'un diplôme de la 1^e Mention ou avoir passé avec succès un examen d'admission dans la branche en question.

LA DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

La division moyenne spécialisée offre un enseignement plus exigeant et plus intensif que celui de la division moyenne. Les intéressés doivent faire preuve d'une motivation et d'un engagement plus conséquents.

Le diplôme du premier prix atteste un très bon niveau instrumental, mais également une culture musicale de base. Il s'agit d'un diplôme pouvant donner accès aux études supérieures.

Conditions d'admission :

- Pour être admis en division moyenne spécialisée, l'élève doit avoir obtenu son diplôme du deuxième cycle avec une note finale supérieure ou égale à cinquante points.
- L'admission en division moyenne spécialisée est également subordonnée à la réussite d'un test d'admission à fixer et à organiser par l'établissement dispensant la division moyenne spécialisée, auprès duquel s'est porté candidat :
 - l'élève ayant obtenu le diplôme de la division moyenne;
 - l'élève ayant obtenu le diplôme de la 1^e mention ou le certificat de la division inférieure avec une note finale se situant entre 45 et 49 points;
 - l'élève venant d'un établissement autre que ceux prévus à l'article 5 de la loi ;
 - l'élève ayant obtenu le diplôme du deuxième cycle ou le certificat de la division inférieure dans un délai supérieur ou égal à six années.
- Toutefois, pour être admis en division moyenne spécialisée de la *formation musicale*, l'élève doit avoir obtenu le certificat de la division inférieure avec une note finale supérieure ou égale à cinquante points et avoir fréquenté la formation musicale 4 renforcée.
- L'élève admis en division moyenne spécialisée de la *formation instrumentale ou vocale* et qui a déjà obtenu le diplôme de la division moyenne correspondant, doit se présenter à l'examen pour l'obtention du premier prix dans un délai maximal de trois années.
- L'élève admis en division moyenne spécialisée de *diction, art dramatique ou danse* et qui a déjà obtenu le diplôme de la division moyenne correspondant, doit se présenter à l'examen pour l'obtention du premier prix dans un délai maximal d'une année.

- L'accès à la division moyenne spécialisée peut se faire dans un délai maximum de cinq années après avoir obtenu le diplôme de la 1^{re} Mention ou le certificat de la division inférieure.

L'élève ayant commencé des études en division moyenne spécialisée peut, à tout moment, entrer en division moyenne. Ces années d'études sont prises en compte par l'établissement pour le calcul du nombre total d'années d'études autorisé.

Les études en division moyenne spécialisée sont accompagnées de branches secondaires, dont la réussite est certifiée à l'élève par l'établissement en fonction d'un coefficient de valeur exprimé en unités de valeur. Pour l'obtention du diplôme du premier prix un total de 50 unités de valeur est nécessaire.

LA DIVISION SUPÉRIEURE

La division supérieure s'adresse aux étudiants souhaitant se perfectionner ou entamer une carrière professionnelle. Le diplôme supérieur constitue la finalité de l'enseignement musical au Luxembourg ; il est délivré par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Conditions d'admission :

Avoir obtenu le diplôme du 1^{er} Prix avec un minimum de 50 points ou avoir passé un test d'admission avec succès.

Les études en division supérieure sont accompagnées de branches secondaires, dont la réussite est certifiée à l'élève par l'établissement en fonction d'un coefficient de valeur exprimé en unités de valeur. Pour l'obtention du diplôme supérieur un total de 90 unités de valeur est nécessaire.

EXAMENS

- Les élèves sont tenus de se présenter aux examens dans les délais. Les élèves ayant échoué à l'examen sont autorisés à le repasser l'année suivante. Un deuxième échec entraîne l'exclusion du cours.
- Condition d'admission aux examens : se prévaloir d'un taux de présence aux cours d'au moins 75%.
- Les élèves qui ne se présentent pas à un examen de passage ou un examen de fin de cycle doivent se présenter à un examen de fin d'année.

PERIODES DES EXAMENS

Examens techniques : mi-janvier jusqu'à mi-mars

Examens publics : mi-mai jusqu'à mi-juillet

QUALIFICATIONS DECERNEES

Points	Division inférieure
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
30-39 (*)	satisfaisant
0-29	insuffisant

(*) Exception : les branches de l'écriture musicale (36 pts)

Points	Division moyenne
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien

36-39	satisfaisant
0-35	insuffisant

Points	Division moyenne spécialisée et division supérieure
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
0-44	insuffisant

CRITERES DE PROMOTION

Pour réussir aux examens, les pointages suivants sont requis :

Division inférieure	30 points
Division moyenne	36 points (exception fait pour la formation musicale : 30 pts)
Division moyenne spécialisée	45 points
Division supérieure	45 points

Un résultat égal ou supérieur à 50 points obtenu aux examens du deuxième cycle (diplôme du deuxième cycle), donne droit à l'accès aux études en division moyenne spécialisée.

Un résultat égal ou supérieur à 50 points obtenu aux examens du premier prix donne droit à l'accès aux études en division supérieure.

Chaque année, au courant du 3^{ème} trimestre scolaire, sont organisés un examen d'admission à la division moyenne spécialisée et un examen d'admission à la division supérieure.

MORCEAUX IMPOSES

Un morceau imposé est une pièce de musique que tous les candidats qui se présentent à un examen doivent jouer. C'est un morceau qui est choisi parmi les enseignants et les directions des établissements de l'enseignement musical.

DROITS D'INSCRIPTIONS

Gratuité des cours pour les élèves de moins de 18 ans à partir de l'année 2022-2023

- L'éveil musical
- L'éveil et le 1er cycle des branches instrumentaux (classique, jazz, rock-pop)
- Le 1er cycle des branches chant classique, chant jazz, et chant rock-pop
- La division inférieure des branches formation musicale et formation musicale jazz
- Les ensembles, chorales et orchestres
- La division inférieure des branches diction française et diction allemande
- La division inférieure des branches danse classique, danse jazz et danse contemporaine

AIDES ETATIQUES

Les ménages à faible revenu (ne dépassant pas le seuil de 3,5 fois le salaire social minimum non-qualifié) seront intégralement remboursés des frais d'inscription (minerval) pour les cours non gratuits, après avoir fait une demande au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. La limite d'âge pour le remboursement est augmentée à 18 ans à partir de la rentrée 2022-2023.

Les familles dont le revenu dépasse jusqu'à 20 % du seuil fixé pourront également bénéficier d'un remboursement partiel à partir de la rentrée scolaire 2022-2023.

Formulaires de demande et autres informations sur guichet.lu : Bénéficiaire d'une aide étatique pour subvenir au minerval de l'enseignement musical

ABSENCES AU COURS

Absences

Chaque absence du cours est à signaler au titulaire concerné.

Maladies

Chaque élève qui ne pourra pas passer un examen en raison d'une maladie doit faire parvenir un certificat médical au titulaire

Examens de contrôle

En cas d'absences répétées, un examen de contrôle aura lieu à la fin de l'année scolaire.

LOCATION D'INSTRUMENTS

Chaque élève peut louer un instrument au Conservatoire. Nous mettons à disposition ces instruments :

- Instruments à cordes (violon, violon-alto, violoncelle, contrebasse à cordes)
- Instruments à vent (hautbois, flûte traversière, trombone, basson, tuba, cor ...)
- Instruments de percussion : xylophone

Le prix varie selon le contrat d'assurance. La plupart des contrats est fixée entre 50€ et 90 €.

BULLETINS

Chaque élève reçoit un bulletin à la fin de chaque semestre de l'année scolaire. L'élève reçoit pour chaque cours dans lequel elle / il est inscrit(e) une note dotée sur 60 points. De plus, les absences excusées et non-excusées y sont affichées. Finalement, le titulaire du cours donne une note d'application/appréciation de l'élève.

LOCATION DE CASIERS

Pour faciliter le transport d'instrument ainsi que d'autres objets, le Conservatoire met à disposition des casiers aux élèves.

L'élève reçoit une clé au secrétariat public et doit payer une caution de 25€.

DEMANDE DE DISPENSE

L'élève peut demander une dispense pour un cours parallèle à sa branche principale.

Le formulaire est disponible sur le site internet www.conservatoire.lu sous le volet « enseignement » et « formulaires en ligne ».

L'accord est donné par le directeur adjoint et l'élève en sera informé par voie postale.

CHANGEMENT DE TITULAIRE

L'élève peut demander en cours d'une année scolaire ou à la fin de l'année scolaire un changement de titulaire. Ce changement doit être accordé par le titulaire actuel et le nouveau titulaire ainsi que par la direction.

Le formulaire est disponible sur le site internet www.conservatoire.lu sous le volet « enseignement » et « formulaires en ligne ».

CHANGEMENT DE CLASSE

L'élève peut changer de classe en cours d'une année scolaire. Ce changement doit être accordé par le titulaire actuel et le nouveau titulaire ainsi que par le chef de section.

Le formulaire est disponible sur le site internet www.conservatoire.lu sous le volet « enseignement » et « formulaires en ligne ».

JOINDRE LE CONSERVATOIRE

Adresse : 33, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Téléphone : (+ 352) 4796 + extension

Extensions :

Standard téléphonique : 5555

Réception : 5203

Secrétariat de direction 5201 / 5202

Secrétariat public : 5209 / 5211 / 5217 / 5218 / 5282

Bibliothèque : 5263 / 5262

Fax : 44 96 86

Site internet : www.conservatoire.lu

HORAIRE D'OUVERTURE

(valables pendant la période scolaire)

Bâtiment :

Lundi à Vendredi : 8h00 à 22h00

Samedi : 8h00 à 19h00

Réception :

Lundi et Vendredi : 7h00 à 17h00

Mardi, Mercredi et Jeudi : 7h00 à 19h00

Samedi : 7h00 à 15h00

Secrétariat public :

Lundi à Vendredi : 9h00 à 12h00, 13h00 à 17h00

Bibliothèque :

Lundi : 15h00 à 17h00

Mardi, Jeudi: 9h30 à 11h30, 13h à 18h

Mercredi, Vendredi : 13h00 à 17h00

Samedi 9h00 à 12h00

Cantine :

Lundi à Vendredi : 10h00 à 18h00

Samedi : 9h00 à 14h30

JOINDRE L'ECOLE DES QUARTIERS

CHARGÉ DE DIRECTION

Cosimo Colaci
Tél.: 691 909 186
E-mail: eqvl@vdl.lu

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS DE MUSIQUE LOCALES

Fanfare Municipale de Bonnevoie

Contact: Mme Danie Köller-Willems
Tél. : 52 49 94 / 691 524 994
E-mail: danie@reliure.lu

Fanfare Grand-Ducale de Clausen

Contact : M. Pierre Haag
Tél. : 621 263 024
E-mail: pier.haag@fofa.lu / info@fofa.lu

Harmonie Municipale d'Eich

Contact : Mlle Sandy Guill
Tél. : 33 59 05 / 661 915 239
E-mail: sandyguill@gmail.com

Harmonie Municipale de Gasperich

Contact : Mme Marianne Degregori
Tél. : 621 219 497
E-mail: degregm@hotmail.com / degregma@yahoo.de

Fanfare Royale Grand-Ducale de Grund, Cents, Fetschenhof, Pulvermühle

Contact: M. Pit Keller
Tél. : 621 636 398
E-mail: pitkeller365@hotmail.com

Harmonie Municipale de Hollerich, Gare, Cessange

Contact: M. Valter Pereira de Matos
Tél. : 621 239 384
E-mail: valter.matos244@hotmail.fr / harmoniehollerich@gmail.com

Harmonie Municipale de Merl-Belair

Contact: Mme Sibylle Muller

Tél. : 26 35 05 94 / 661 190 968

E-mail: sibylle.muller@education.lu

Harmonie Municipale de Luxembourg et Limpertsberg

Contact: M. André Hever

Tél. : 621 483 745

E-mail: andre.hever@outlook.com

Fanfare Municipale de Neudorf

Contact : M. Pierre Haag

Tél. : 621 263 024

E-mail: pier.haag@fofa.lu / info@fofa.lu

Harmonie Municipale de Rollingergrund

Contact : Mme Daniela Martins Coelho

Tél. : 621 682 211

E-mail: daniela.coelho6193@gmail.com